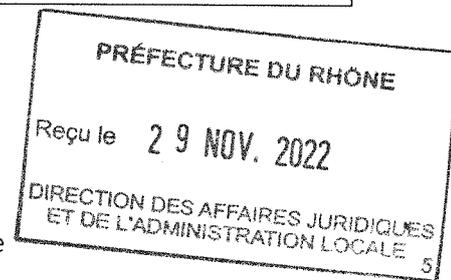


SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
 Délibération de la séance du jeudi 24 novembre 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2246
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC pour l'exercice 2023
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non



Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
 Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
 Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
 Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
 Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Dalby
 Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subai

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Délibération n°2246 : Autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes, au titre du soutien aux conservatoires pour l'exercice 2023

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne est éligible à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Région Rhône-Alpes, dans le cadre de son soutien aux conservatoires, sur l'exercice budgétaire 2023.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver ladite demande de subvention faite à hauteur de 74 000€ (soixante-quatorze mille) et dont le dossier sera remis à la DRAC avant le 31 décembre 2022.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer l'autorisation de la demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIoux
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne